



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RSA

Question écrite n° 50182

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le rapport annuel rendu par la Cour des comptes, le 11 février 2014. En effet, la Cour des comptes pointe du doigt les défauts structurels du RSA « activité ». Le RSA « activité » fait partie intégrante d'une prestation unique, à portée plus large, le revenu de solidarité active (RSA) dont la principale originalité est à la fois d'assurer un revenu minimum garanti aux personnes sans emploi et d'offrir un complément de revenu à ceux qui travaillent. La Cour des comptes estime que la RSA « activité » est une prestation peu sollicitée, qui a un impact restreint. Elle propose notamment d'engager sans délai une étude sur l'articulation entre le RSA « activité » et la PPE, avec pour objectif d'organiser la complémentarité entre une prestation sociale (le RSA), incitant les inactifs à prendre ou à reprendre une activité et une mesure fiscale (la PPE) bénéficiant aux actifs aux revenus modestes pour encourager leur maintien dans l'emploi. La Cour des comptes suggère également de replacer l'accompagnement social et professionnel au centre du dispositif et entreprendre à cet effet une réforme de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) sur la base de l'évaluation qui doit être conduite dès 2013. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50182

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1532

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)